



PROTÉGER SA RÉSIDENCE DES FORTES PLUIES

Dans un contexte de changements climatiques, les pluies intenses deviennent de plus en plus fréquentes.

Ces événements peuvent entraîner des volumes d'eau importants arrivant rapidement dans le réseau municipal, ce qui augmente le risque de refoulement des égouts et d'infiltration d'eau dans les bâtiments.

Ce document informatif a été conçu pour aider nos citoyens à protéger leur habitation contre de telles éventualités. Nous espérons que vous en apprécierez le contenu et qu'il vous sera d'une grande utilité.

Consultez le site web de la ville pour connaître les dates et lieux de séances d'information à venir pour les citoyens de Kirkland.



Réseau d'égouts municipal

Le territoire de la Ville de Kirkland est doté d'un **RÉSEAU SÉPARATIF**, c'est-à-dire que le réseau sanitaire est séparé du réseau pluvial.

BONNES ACTIONS à mettre en pratique

Lors de pluies intenses, les eaux usées qui se drainent du bâtiment vers l'égout, risquent d'être bloquées par le clapet antiretour qui s'est refermé.

Il faut donc éviter :

- De tirer la chasse d'eau
- De prendre une douche ou vider le bain
- D'utiliser la laveuse ou le lave-vaisselle
- Toute autre utilisation de l'eau pouvant activer le système de drainage des eaux de la maison

Pour une meilleure protection :

Une pompe de puisard peut être installée sur les drains de fondation afin de rediriger l'eau vers votre terrain. Cela aide à évacuer l'eau de pluie efficacement lorsque le réseau municipal est surchargé.

ACTIONS RÉGLEMENTAIRES à mettre en oeuvre

Installer un clapet antiretour :

- ✓ Sur chaque canalisation sanitaire du bâtiment
- ✓ Sur la canalisation pluviale du bâtiment

CHAQUE INSTALLATION DE PLOMBERIE EST DIFFÉRENTE. Il est donc recommandé de faire appel à un plombier certifié membre de la CMMTQ pour déterminer les meilleures pratiques adaptées aux particularités de votre sous-sol.

Règlementations applicables

- ✓ Code de construction du Québec : Chapitre III, Plomberie
- ✓ Règlement de construction : Ville de Kirkland
- ✓ Règlement 2008-47 : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

INFO

ville.kirkland.qc.ca
514 694-4100

CLAPETS ANTIRETOUR

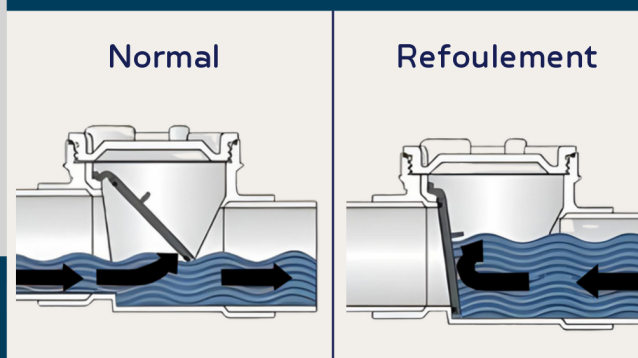
Le clapet antiretour est un dispositif conçu pour empêcher les eaux sanitaires et pluviales de refouler dans votre bâtiment. Ce dispositif doit être installé par un professionnel en plomberie, doit être accessible et entretenu régulièrement. Voici les deux modèles les plus courants.

Clapet de type « Normalement FERMÉ »



En mode de fonctionnement normal, la porte du clapet ne s'ouvre que pour l'évacuation normale des eaux sanitaires et pluviales. En cas de refoulement, cette porte bloque les eaux qui remontent en sens inverse.

Mode de fonctionnement



À NOTER

Toute installation dotée d'un clapet de type « normalement fermé » doit être munie d'un regard de nettoyage à l'intérieur du bâtiment.

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER

Clapets antiretour

Les clapets et leurs accessoires doivent être en bon état, installés adéquatement, accessibles en tout temps et bien nettoyés.

Drains de fondation (drains français)

Les drains de fondation ne doivent pas être connectés au réseau sanitaire.

Dans le cas d'une conduite qui achemine l'eau provenant des drains de fondation vers le réseau pluvial municipal, celle-ci doit être munie d'un clapet antiretour et comporter un regard de nettoyage installé à l'intérieur du bâtiment pour en effectuer l'entretien.

Fondations

Les fondations doivent être étanches et ne comporter aucune fissure.

Gouttières

Les gouttières ne doivent être connectées à aucune conduite pluviale ou sanitaire.

L'eau de pluie captée par un système de gouttières ne doit pas être acheminée vers le réseau de la ville et doit être dirigée à au moins 1,5 m des fondations vers la végétation présente sur votre terrain (gazon, arbres, arbustes, plates-bandes)

Terrain

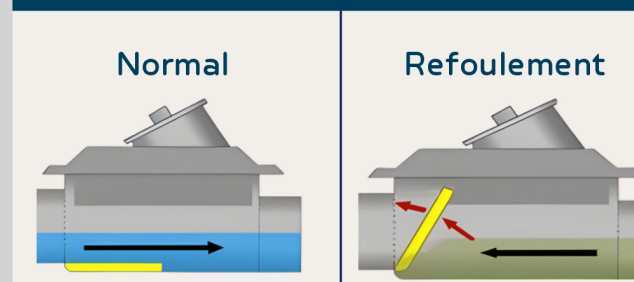
L'aménagement du terrain doit prévoir des pentes adéquates pour assurer un bon drainage et favoriser les surfaces perméables.

Clapet de type « Normalement OUVERT »



En mode de fonctionnement normal, la porte du clapet reste ouverte et se referme en cas de refoulement pour bloquer les eaux qui remontent en sens inverse.

Mode de fonctionnement



À NOTER

Le clapet de type « normalement ouvert » ne peut être installé sur l'égout sanitaire que s'il ne dessert qu'un seul logement.

Toute installation dotée de ce type de clapet doit être munie d'un regard de nettoyage à l'intérieur du bâtiment.

